

tems auparavant, à la Doüane de *Madrid*; ce qui cause beaucoup de joye aux Habitans de cette Capitale. Toutes les mesures sont prises aussi, pour assurer les fonds nécessaires à l'entretien & au payement des Armées. Le Ministre des Finances s'est ajusté là-dessus avec les Fermiers du Royaume, qui se sont engagés d'avancer les sommes dont la Cour aura besoin, & d'augmenter de plus d'un huitième ce qu'ils payent au Roi pour leur Bail. Le même Ministre a aussi assigné des fonds aux Trésoriers des Maisons Royales, afin de payer les Officiers tous les quatre mois, de leurs apointemens courans. Mais les arrérages qui sont très-considérables, ne leur seront payés que des premiers fonds qui viendront des Indes. Telles sont les mesures prises concernant les payemens à faire, & ils attirent beaucoup de louange au Ministre qui les a concertées. La Cour en prend aussi de fort judicieuses, pour ne point avoir contre-elle, dans la circonstance présente, la République des Provinces - Unies, avec l'Angleterre. De quelle importance que soit ce qui se fait en faveur du Commerce de la Nation Françoisé, on peut en prendre l'idée d'une déclaration que le Marquis de Villarias, Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, a faite à Mr. Gressein, chargé des affaires de cette République; puisqu'elle porte « que le Roi, pour donner des  
» marques de sa considération envers les Etats  
» Généraux, & du cas qu'il fait de leur amitié,  
» a enjoint de relâcher tous les Vaisseaux  
» qui ont été pris injustement aux Sujets de  
» leur République, & de dédommager les propriétaires  
» du préjudice qu'ils peuvent avoir  
» souffert à cette occasion : Que Sa Majesté a  
» ordonné